



AFRIQUE/EGYPTE - Refus du système des « quotas électoraux garantis » pour les coptes de la part d'une ONG égyptienne proche de l'Eglise copte orthodoxe

Le Caire (Agence Fides) - L'Egyptian Center for Development Studies and Human Rights – organisation non gouvernementale proche de certains milieux de l'Eglise copte orthodoxe – a demandé à ce que les prochaines élections soient organisées en mettant de côté le système des quotas de sièges réservés aux chrétiens. Dans une déclaration rendue publique le Dimanche 22 septembre, l'organisme a réaffirmé son opposition au mécanisme qui était déjà en vigueur lors des dernières élections ayant porté au pouvoir les Frères musulmans et le Président Mohamed Morsi, aujourd'hui déposé. Selon l'ONG, la pratique consistant à réserver un certain nombre de sièges au Parlement à des groupes sociaux définis sur une base religieuse contredit le principe d'égalité entre les citoyens qui doit être garanti par la nouvelle Constitution, à laquelle travaille depuis le 8 septembre dernier une Commission constituante de 50 membres. Selon les responsables du Centre, le système des quotas contredit également l'espoir de créer en Egypte un Etat de droit, libéré des sectarismes. La prise de position de l'ONG rejette également la définition des coptes comme minorité. Les coptes – rappelle la déclaration – font partie du tissu de la nation et ne sont pas les derniers arrivés ».

L'Evêque de Minya des coptes catholiques, S.Exc. Mgr Botros Fahim Awad Hanna, réaffirme à l'Agence Fides sa contrariété au système des quotas qui, selon lui, favorise la division du pays sur une base sectaire ». Selon l'Evêque, « tout doit être placé sous l'égide d'une loi qui garantit à tous les citoyens des droits égaux et qui aide à sélectionner en vue de l'activité politique des personnes compétentes au-delà de leur confession et de leur pratique religieuse. Ainsi nous n'aurons plus besoin d'escamotages comme cela a été le cas par le passé afin d'éviter que les coptes ne désertent en masse les élections ». (GV) (Agence Fides 23/09/2013)